

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SANSAC DE MARMIESSE

Séance du 11 mai 2023

Conseillers Municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

**Date de la convocation :**

03.05.2023

**Date d'affichage :**

03.05.2023

**L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente minutes,** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. **Michel BAISSAC, Maire.**

**Présents :** Mmes et Mrs BAISSAC M, COUDERC P, BASTID Y, LHERITIER L, DOLY D, MARTINET V, RIC D, VERNIOL L ANDRIEU F, FICHE V, LACAMBRE S, SEGUIS H, VIDAL A.

**Absents excusés :** FABREGUES M, MANIAVAL E.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** /

**Secrétaire de séance :** Mme FICHE Virginie

**Objet de la délibération n° 20230511\_4 :**

Demande de subvention - Programme Amendes de Police 2023

Dans le cadre de l'appel à projets pour le programme d'amendes de Police 2023, Monsieur le Maire souhaiterait présenter le dossier de sécurisation de la voie communale au lieu-dit Guinou ainsi que l'aménagement d'un accès PMR devant le garage automobile dont le parking appartient à la commune.

Afin de sécuriser cette voie, il conviendrait d'aménager et d'élargir l'accès à ce chemin. Pour ce faire, il est nécessaire de construire un mur maçonné sur un linéaire de 10 m afin de consolider la voie qui menace de tomber, puis reprendre la totalité du chemin en grave et enduit bi-couche.

De plus, il faut procéder à l'aménagement du parking devant le garage automobile de la commune pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le devis des travaux s'élève à 14 850 € H.T. soit 17 820 € T.T.C.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention à hauteur de 25 % et adopte le plan de financement suivant :

- Travaux :	14 850 € H.T.
- Subvention Amendes de Police 25 % :	3 712 €
- Fonds propres :	11 138 € H.T.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, à SANSAC DE MARMIESSE, le 11 mai 2023.

Le Maire,  
  
Michel BAISSAC.